

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[TRADUCTION]

[CB-CDA 2024-012]

AVIS DE LA COMMISSION

Instance : Tarif de retransmission radio (2019-2023)

15 février 2024

Le 28 mars 2023, les parties ont déposé un texte présenté conjointement (TPC) et ont demandé à la Commission d'homologuer le projet de tarif de retransmission radio pour les années 2019-2023, sur la base du TPC.

Par la présente, la Commission avise les parties de son intention de procéder à l'examen du tarif de retransmission radio pour les années 2019-2023 sur la base du TPC.

Pour l'instant, la Commission n'a pas de questions à poser aux parties. Aux fins du calcul de la période de 12 mois visée à l'article 2(a) du Règlement prévoyant les délais concernant les affaires dont la Commission du droit d'auteur est saisie, la Commission fixe la date limite de dépôt des représentations écrites au jeudi 29 février 2024.

La secrétaire générale,
Lara Taylor